

**MÉMOIRE**  
**PRÉSENTÉ À ENVIRONNEMENT CANADA**  
**ET AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE**  
**L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**  
**DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION D'UNE**  
**NOUVELLE ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE SAINT-LAURENT**



**ENTENTE AMÉLIORÉE**  
**POUR UN SAINT-LAURENT EN SANTÉ**

Octobre 2010

**PAR NATURE QUÉBEC,**  
**APPUYÉ PAR LA COALITION EAU SECOURS**  
**ET PAR LES AMIÈS DE LA TERRE DE QUÉBEC**



**Nature Québec, 2010.**

***Entente améliorée pour un Saint-Laurent en santé.***

Mémoire présenté à Environnement Canada et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle *Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent*, octobre 2010, 13 pages.

**Rédigé par :**

Marc Hudon, directeur  
Programme Saint-Laurent / Grands Lacs, Nature Québec

**Crédits photographiques (page couverture)**

© Québec couleur nature 2006, Cécile Girard  
© Québec couleur nature 2007, Julie Vaillancourt  
© CCDMD, Le Québec en images, Robert Desjardins

ISBN 978-2-923731-18-6 (imprimé)

ISBN 978-2-923731-19-3 (PDF)

© Nature Québec, 2010  
870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec (Québec) G1R 2T9

## Table des matières

PRÉSENTATION .....	5
CONTEXTE DE LA CONSULTATION .....	6
INTRODUCTION .....	7
COMMENTAIRES.....	8
RECOMMANDATIONS .....	11
MOT DE LA FIN.....	13



## PRÉSENTATION

---

### NATURE QUÉBEC

Nature Québec est un organisme à but non lucratif œuvrant à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable. Travaillant au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes, Nature Québec souscrit, depuis 1981, aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union mondiale pour la nature (UICN) : maintenir les processus écologiques essentiels à la vie; préserver la diversité biologique; favoriser le développement durable en veillant au respect des espèces et des écosystèmes.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 100 organismes affiliés, Nature Québec travaille de plusieurs façons pour atteindre ses grands objectifs, soit par l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publiques, etc.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement au sujet d'un grand nombre de questions environnementales : la *Loi québécoise des forêts*, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la *Loi fédérale sur la protection de l'environnement*, la *Loi provinciale sur les pesticides*, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin Saint-Laurent/Grands Lacs*, etc. Nature Québec est reconnu pour ses interventions objectives, professionnelles, pertinentes, et aussi exigeantes et efficaces.

Mentionnons que Nature Québec s'intéresse depuis de nombreuses années aux divers aspects de la gestion de l'eau du bassin laurentien, dont la régularisation de l'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (LOSL), plus particulièrement via son travail de collaboration en amont, dans la région des Grands Lacs, auprès d'organisations comme la Commission des Grands Lacs, le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs, l'Alliance internationale des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la Commission mixte internationale, et plusieurs autres ONG. Au Québec, Nature Québec est très impliqué en ce qui concerne le développement de politiques sur les ressources en eau, les plans d'action Saint-Laurent, les comités consultatifs (CMAC, CCRNP), ainsi que les enjeux de l'introduction des espèces exotiques envahissantes, de l'érosion des rives, du dragage d'entretien, de la vitesse des navires, de la gestion intégrée du Saint-Laurent, de la gestion de l'eau par bassin versant, etc.

Nature Québec a à cœur l'évolution des efforts conjoints des gouvernements des deux pays, des huit états des Grands Lacs, de l'Ontario et du Québec, de l'industrie, des villes et municipalités, et de la société civile en général, afin de protéger les ressources en eau. Nature Québec encourage, favorise et appuie les efforts de collaboration, de concertation et d'harmonisation des idées afin d'assurer une meilleure protection environnementale, l'égalité dans le fardeau d'adaptation aux impacts cumulatifs des activités humaines et des changements climatiques sur l'ensemble du système Saint-Laurent/Grands Lacs, ainsi qu'une sécurité accrue pour ce vaste écosystème, et ce, sans pour autant nuire au développement économique régional.

### COALITION EAU SECOURS

La coalition Eau Secours a pour but de revendiquer et promouvoir une gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé publique, d'équité, d'accessibilité, de défense collective des droits de la population, d'amélioration des compétences citoyennes des citoyens, de développement durable et de souveraineté collective sur cette ressource vitale et stratégique

### AMIES DE LA TERRE DE QUÉBEC

Les AmiEs de la Terre de Québec est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à contribuer au développement d'une société écologiste qui respecte l'environnement naturel.

## CONTEXTE DE LA CONSULTATION

---

Cette consultation publique d'une période de 30 jours, qui s'effectue dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle *Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent*, quoique très courte, est très appréciée. Nous en remercions le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

## INTRODUCTION

---

Le Saint-Laurent est un écosystème unique, diversifié et complexe. En plus d'être aménagé sur tout son cours pour la navigation commerciale, avec la voie navigable du côté québécois et la voie maritime du Saint-Laurent, qui permet l'accès aux Grands Lacs, le fleuve est utilisé pour la production hydroélectrique, la navigation de plaisance, le récréotourisme, les prises d'eau potable, etc. Il alimente plus de la moitié des Québécois en eau potable et constitue l'habitat d'un grand nombre d'espèces animales et végétales. Bref, il est d'une importance vitale pour le Québec.

Or, même si beaucoup de travail a été fait depuis la fin des années 80, sa santé demeure fragile. On n'a qu'à penser aux contaminants rejetés dans le fleuve, à la problématique des surverses, au harnachement des rivières qui l'alimentent en eau douce, à l'apport massif de sédiments contaminés et d'éléments nutritifs, et ce, sans compter les impacts des changements climatiques qui risquent de modifier le débit du fleuve. Ceci dresse un portrait plus sombre du Saint-Laurent.

Le travail effectué par les gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre des plans Saint-Laurent qui se sont succédés depuis 1990 a permis d'améliorer la santé du fleuve. Et le fait que les deux gouvernements souhaitent reconduire l'*Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent* montre bien que le bien-être de cet écosystème exceptionnel est actuellement important pour eux.

À la lecture du document de consultation *L'élaboration d'une nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent*, Nature Québec réitère l'importance de **considérer le Saint-Laurent dans son ensemble** (bassin, sous-bassins et tributaires) et comme faisant partie du système Saint-Laurent/Grands Lacs. Rappelons que le Saint-Laurent est situé à la toute fin de l'écosystème des Grands Lacs et, de ce fait, qu'il est totalement dépendant des décisions prises en amont. Découlant de cette considération, Nature Québec souhaite également rappeler l'importance de mettre en place une **gestion intégrée pour le Saint-Laurent**. Il serait alors important de bien définir, en termes clairs, ce qu'est la gestion intégrée, qui en sont les principaux acteurs, quand le Comité Saint-Laurent sera mis en place et ce que cela impliquera au niveau de la gestion du fleuve.

## COMMENTAIRES

---

Nature Québec trouve inconcevable que le gouvernement n'inscrive pas le programme *Zones d'interventions prioritaires (ZIP)* à titre d'acquis incontournable, au lieu de le diluer dans les « partenariats établis » depuis plus de vingt ans. Les gouvernements ont su susciter l'intérêt des collectivités riveraines et les ont encouragées à s'impliquer au fil des vingt dernières années ; au point d'en faire un volet spécifique dans la phase SLV2000. Il ne faudrait pas maintenant les retourner chez eux alors que le travail doit se poursuivre face aux enjeux actuels, et particulièrement face aux enjeux émergents.

À la lecture du document déposé, après toutes ces années d'efforts du milieu, Environnement Canada choisit plutôt d'en faire un enjeu politique discrétionnaire, vraisemblablement parce que les comités ZIP sont perçus comme des entités « fédérales » par le Québec. À ce titre, si nous poussons cette logique, le Québec, dans sa gestion du Saint-Laurent, ne serait rien d'autre qu'une entité fédérale puisqu'il bénéficie des largesses financières du gouvernement fédéral depuis des lustres afin de remplir ses propres mandats dans le cadre des plans Saint-Laurent qui se sont succédés, mandats qui ne pourraient être accomplis autrement, par manque de personnel.

Enfin, si Environnement Canada prend vraiment au sérieux le fait de préserver les acquis, il doit reconnaître et signifier l'importance des comités ZIP pour la quasi totalité du territoire du Saint-Laurent, en en faisant une composante de premier ordre.

Nature Québec juge très sévèrement le fait que, depuis 2002, à la suite de la mise en place de la *Politique nationale de l'eau* – avec tout le travail réalisé par les équipes dévouées de fonctionnaires du gouvernement, la participation de la société civile et les « négociations interministérielles et départementales, sous-comités, ministres après ministres, gouvernements après gouvernements » –, que le Québec ne soit pas capable de mettre sur table, concrètement, dès 2011, ce en quoi consiste la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL).

Comme pour la gestion par bassin versant, le gouvernement attend-il un désastre écologique, tel la prolifération des cyanobactéries, pour agir ? Nous avons entendu toutes les excuses ; la vérité, c'est que le Québec ne veut pas investir dans la GISL. Il préfère interpeller le fédéral afin d'obtenir des fonds pour être en mesure de réaliser ses propres mandats.

On pourrait penser que le Québec n'hésitera pas un instant à sacrifier l'acquis que représentent les comités ZIP et Stratégies Saint-Laurent afin de transférer leur mandat vers les comités de bassin. Pour Nature Québec, il s'agirait d'une erreur politique monumentale qui tuerait, à toute fin pratique, la capacité du Québec à faire face efficacement aux enjeux majeurs auquel est confronté actuellement le Saint-Laurent. Ceux-ci incluent les enjeux relatifs à la région des Grands Lacs, particulièrement ceux reliés aux impacts des changements climatiques et à l'adaptation des usages de l'eau, rendue urgente face à l'imminence des conséquences des changements climatiques qui vont affecter l'ensemble du bassin, dont le Saint-Laurent.

Au cours des vingt dernières années, les comités ZIP ont su développer une expertise, une intelligence et un savoir-faire que le Québec dénigre en l'ignorant, ou en l'exprimant par un appui du bout des lèvres dans la proposition actuelle. Tout ce que le Québec aurait à faire afin de rencontrer ses obligations serait de soutenir et de protéger le travail et l'action des comités ZIP, d'en aviser le milieu municipal, ainsi que la cohorte des comités de bassin via le ROBVQ et de mettre en place un système cohérent de redevances significatives pour les utilisateurs de l'eau, à l'échelle du bassin Saint-Laurent. Il faut dépasser les fausses rivalités entre la gestion par bassin versant et la gestion du Saint-Laurent en nous donnant, collectivement, les moyens d'agir face aux profonds bouleversements qui s'en viennent.

Selon notre point de vue, le concept de « zones névralgiques » est irrecevable dans le contexte de maintien de la prise en charge par le milieu et de maintien de la cohérence des efforts de réhabilitation, de protection et de conservation de l'ensemble du Saint-Laurent, en partenariat avec les gouvernements et le secteur privé. Vous dites que vous voulez protéger les acquis, alors que les gouvernements agissent en conséquence ! Le Saint-Laurent a été pris en charge de manière remarquable jusqu'à aujourd'hui avec, au tournant des années 90, la mise en place du programme fédéral-provincial des ZIP. Dans ce contexte, il faudrait éliminer la colonne des « zones névralgiques prioritaires » et miser plutôt sur les partenariats gouvernements locaux-régionaux, y compris le secteur privé, afin d'atteindre des résultats conformes aux orientations.. Si nous parlons d'un programme fédéral-provincial c'est que, même si l'essentiel de l'argent vient du fédéral, le Québec y participe via son personnel en région et l'accès à certains programmes de financement non dédiés au Saint-Laurent.

Dans le document consultatif, au tableau présenté en page 7 et concernant les enjeux importants, encore là, les gouvernements agissent de manière irresponsable en « éliminant » l'implication des collectivités riveraines à titre de terme transversal reliant les autres termes identifiés, comme si cette implication n'avait jamais existée ou qu'elle n'était pas déterminante dans la réalisation des objectifs. Nature Québec ne comprend pas que vous puissiez rejeter du revers de la main les partenariats établis depuis 1990 entre les comités ZIP, le secteur privé, le milieu municipal, ainsi que vous. Stratégies Saint-Laurent a fait la démonstration concrète de la force de ces partenariats avec la création du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL), au début des années 2000, obtenant d'une fondation privée la somme de 300 000 \$ pour sa mise en place. À la fin de l'exercice, qui a duré une année, force a été de constater que la seule avenue possible qui s'offrait était, pour les gouvernements, de rencontrer dollar pour dollar, chaque mise de fonds effectuée par l'entreprise privée. Les gouvernements ont préféré ne pas se commettre et se refermer dans leur coquille, tuant du coup tous les efforts permettant de relever le défi imposé. Stratégies Saint-Laurent a dû retourner les 125 000 \$ restants à la Fondation, en s'excusant de l'attitude des gouvernements.

Pour les comités de développement, la mise en place de l'objectif de développement d'une vision sur quinze ans est un signe encourageant que Nature Québec applaudit, bien que cela nous semble encore trop court. À titre informatif, un exercice est présentement en cours dans la région des Grands Lacs, visant à développer une vision pour les 100 prochaines années, en relève à un exercice similaire tenu à Chicago (*Burnham Plan*) vers 1909. Nous considérons que si le Canada et le Québec bâtissaient une vision à très long terme, avec la reconnaissance et l'appui des collectivités riveraines via les comités ZIP, la logique qui se dégagerait de cette vision et du document prendrait un tout autre sens pour l'ensemble de la population du Québec.

Nous vous félicitons d'avoir accordé de l'importance aux changements climatiques dans le travail des comités de développement. Cependant, il aurait été davantage bénéfique d'aider les comités de développement en leur fournissant des pistes d'action concernant les impacts appréhendés et de leur demander de définir les stratégies d'adaptation proposées en collaboration avec les collectivités riveraines. Cela, en raison du manque de connaissance des participants concernant ces enjeux, et afin de leur accorder un maximum de temps de réflexion pour chacun des secteurs d'activité concernés.

Sous l'enjeu « pérennité des usages », il est assuré que les impacts des changements climatiques vont avoir des conséquences majeures ; il faudrait que cela figure aussi parmi les orientations. De plus, un lien de travail, de collaboration, de suivi et de diffusion des informations doit être mis en place avec les initiatives en cours dans la région des Grands Lacs pour atteindre les orientations 7 (navigation) et, plus particulièrement 8 (apports d'eau). Autrement, selon notre avis d'expert, cet enjeu est voué à un échec certain qui aura des conséquences économiques désastreuses pour la grande région de Montréal et, par la suite, pour tout le Québec. Nature Québec possède l'expertise requise afin de bien interagir en rapport avec les enjeux en cours actuellement dans la région des Grands Lacs, ainsi qu'un réseau de partenaires pour effectuer le travail requis en termes de suivi, de développement et d'information.

Concernant l'enjeu « amélioration de la qualité de l'eau », il existe trois excellentes orientations. Cependant, nous déplorons que les gouvernements ne fassent aucun lien avec les quantités d'eau

provenant des Grands Lacs pour la partie fluviale du Saint-Laurent. La quantité d'eau douce est absolument déterminante pour la qualité des eaux, et encore davantage pour la santé humaine. Là aussi, un travail avec les autorités de l'amont aiderait à mieux positionner les besoins du Québec (du Saint-Laurent) sur l'échiquier stratégique des usages de l'eau en amont. Cela afin que, dans le cas des prévisions des besoins en eau, pour ce qui est de la grande région de Montréal jusqu'au lac Saint-Pierre, nous puissions les renseigner et les sensibiliser quant à nos besoins, que ce soit en termes de santé, d'énergie, de navigation, de plaisance, etc.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES

**« Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait, selon vous, guider l'élaboration de la nouvelle Entente ? »**

- Nature Québec entrevoit une vision future d'un Saint-Laurent en meilleure santé qu'aujourd'hui, à en être jugé par la qualité de son eau, l'amélioration de sa biodiversité, et où le développement des usages serait harmonisé dans le respect de sa résilience, afin d'en assurer la pérennité en tant que vaste milieu naturel essentiel.
- Les Amis de la vallée du Saint-Laurent ont déposé une proposition, à l'effet de déclarer « patrimoine collectif » l'ensemble du Saint-Laurent. Nature Québec appuie cette importante proposition.

**Concernant les cinq « orientations prioritaires » à aborder**

- Pour Nature Québec, les orientations 2, 8, 9, 10, 11 sont prioritaires pour le Saint-Laurent; cela en raison du retard sérieux que le Québec accuse quant à certains enjeux et aussi quant à l'importance de restaurer et renforcer la résilience du Saint-Laurent, particulièrement face aux changements climatiques.

**« Avez-vous des préoccupations particulières qui seraient exclues de la proposition »**

- Développer une interaction stratégique en amont dans la région des Grands Lacs, concernant les initiatives en cours, ainsi qu'au sein d'organismes régionaux et nationaux est déterminant pour le maintien des apports d'eau des Grands Lacs vers le Québec. Ceci devrait faire partie des préoccupations particulières. Nature Québec possède l'expertise requise pour remplir une partie importante de ce mandat.
- En ce qui concerne la partie marine du Saint-Laurent jusqu'à Québec, il est impératif que l'enjeu de l'augmentation du niveau de l'océan Atlantique soit intégré dans le travail visant à protéger les municipalités riveraines de la grande région de Québec contre les impacts potentiels de contamination des sources d'eau potable par l'eau salée. Le travail de modélisation doit tenir compte de cette dynamique et être communiqué de manière régulière aux populations riveraines.
- En ce qui concerne l'estuaire moyen du Saint-Laurent, Nature Québec est d'avis qu'il est en péril, de par la forte probabilité que les apports d'eau douce en provenance des Grands Lacs et aussi des tributaires du Québec diminuent à un point tel qu'il pourrait, à toute fin pratique, disparaître – d'abord périodiquement, puis de manière permanente. Les impacts des changements climatiques en lien avec les apports d'eau douce alimentant l'estuaire doivent être étudiés et les résultats communiqués aux populations d'ici, mais aussi aux décideurs et à la population civile en amont. On rappelle que l'estuaire moyen recèle, de par ses caractéristiques biophysiques, une biodiversité unique.

## RECOMMANDATIONS

---

Nature Québec recommande donc :

- R-1 De considérer le Saint-Laurent dans son ensemble (bassin, sous-bassins et tributaires) et qu'il demeure intégré au système Saint-Laurent/Grands Lacs.
- R-2 De mettre en place une véritable gestion intégrée du Saint-Laurent, appuyée par un nouveau système de redevances, moderne, et de définir cette gestion intégrée clairement dans le plan de 2011-2016, avec une vision à long terme, soit 15 ans, tel que suggéré.
- R-3 De considérer l'ensemble des intervenants de la société civile pour l'élaboration et la gestion du prochain plan.
- R-4 D'harmoniser le *Plan Canada-Québec sur le Saint-Laurent* avec le *Plan Canada-Ontario*; sinon, d'élaborer et de formaliser des mécanismes parallèles de collaboration qui devraient idéalement rejoindre une majorité des objectifs des deux plans.
- R-5 D'établir davantage de liens avec les juridictions de l'amont, de collaborer, d'alimenter les réflexions en amont, de bien informer les populations de nos besoins en eau propre, ainsi que de ceux des provinces maritimes, afin d'examiner l'ensemble des implications sur le Saint-Laurent, d'amont en aval.
- R-6 En accord avec le principe de transparence de la *Loi sur le développement durable*, de rendre disponible rapidement toute l'information entourant l'entente-cadre de 15 ans sur le Saint-Laurent.
- R-7 De revoir le principe d'identification de zones névralgiques, inadéquat dans le maintien des acquis et de la protection de l'ensemble du Saint-Laurent, et l'action concertée stratégique concernant les enjeux actuels et émergents pour le couloir Saint-Laurent d'abord, mais aussi en lien avec les Grands Lacs.
- R-8 De maintenir les comités ZIP et de financer le soutien à leur mission et à leurs actions via une redevance adéquate sur l'eau. Nature Québec recommande fortement que le Québec dépose un projet de loi dès le début de 2011, imposant une nouvelle tarification à l'ensemble des usagers de l'eau du Saint-Laurent, en commençant par Hydro-Québec avec sa production hydroélectrique, et à l'industrie de la navigation commerciale. Ces fonds serviraient exclusivement au financement des actions des comités ZIP ou de tout autre programme bâti sur les acquis en place. La population est prête à défrayer les coûts nécessaires afin d'assurer la pérennité du Saint-Laurent. Nature Québec espère que le gouvernement aura la sagesse d'agir maintenant.
- R-9 De reconnaître l'importance de la sensibilisation des utilisateurs et de la population pour la protection du Saint-Laurent, même si les livrables à court terme sont moins concrets.
- R-10 De rendre les processus d'élaboration et de gestion du *Plan Saint-Laurent* plus transparents.
- R-11 De cesser le renvoi dans le Saint-Laurent de produits toxiques bio-accumulables, lesquels peuvent avoir des effets à long terme sur l'écosystème.
- R-12 De mettre en place, dès maintenant, un comité Saint-Laurent permanent, afin de développer la mise en œuvre de la GISL.

- R-13 De rendre publique la liste des membres et participants des comités qui formeront les comités de travail, d'assurer le financement de la participation de la société civile à ces comités.
- R-14 Il existe présentement des cas d'empiètement qui surviennent un peu partout le long du Saint-Laurent, particulièrement dans la grande région de Montréal. Les gouvernements doivent prendre l'engagement formel de mettre fin à ces pratiques illégales et faire appliquer les lois équitablement. En ce qui concerne les municipalités riveraines, elles sont à la merci des promoteurs et cette situation doivent être corrigée dans le prochain plan Saint-Laurent.
- R-16 Actuellement, l'impact des activités agricoles au Québec constitue l'une des plus grandes menaces pour le Saint-Laurent. En fait, il s'agit d'un enjeu qui perdure depuis des dizaines d'années et pour lequel le comité consultatif de SLV 2000 avait invité les gouvernements à agir. Nature Québec demande au gouvernement du Québec de mobiliser son réseau d'organismes de bassins versants (OBV) afin que ces organismes puissent agir plus activement et prioriser leurs efforts concernant cet enjeu. Nature Québec recommande au gouvernement du Québec de superviser de près la performance des OBV à traiter efficacement cet enjeu majeur. Pour sa part, le gouvernement du Canada devra obligatoirement, dans le cadre de ses champs de compétences sur la colonne d'eau dans le Saint-Laurent, répondre aux recommandations que feront les comités ZIP quant à la qualité des eaux des tributaires et aux embouchures des tributaires qui alimentent le Saint-Laurent. Les comités ZIP seraient les entités responsables de surveiller et de confirmer la qualité des apports d'eau des tributaires.
- R-17 Les impacts des changements climatiques vont solliciter énormément d'énergie et d'action à l'échelle des bassins versants, sur l'ensemble du territoire du Saint-Laurent. Plus qu'à toute autre époque antérieure, les OBV vont devoir travailler d'arrache-pied afin de répondre aux attentes du milieu concernant la quantité d'eau ou la qualité de l'eau disponible dans les périodes d'étiage prolongées. Les nappes phréatiques vont être mise à rude épreuve, la pollution des terres agricoles risque de migrer et contaminer les secteurs avoisinants. Nature Québec recommande aux gouvernements d'axer la mission des OBV vers leurs bassins respectifs et de laisser le couloir du Saint-Laurent sous l'action et le suivi des comités ZIP. Toutes ces organisations vont devoir miser sur leur expérience et leur dynamisme afin de relever le défi que représentent les impacts des changements climatiques.
- R-18 Les gouvernements devraient adapter leurs programmes de financement afin de mieux soutenir les actions des ONG nationales actives sur l'eau au Québec.

## MOT DE LA FIN

---

Nature Québec tient tout d'abord à remercier Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'avoir tenu une consultation publique au sujet de l'élaboration d'une nouvelle entente sur le Saint-Laurent. Si nécessaire, Nature Québec est disposé à élaborer davantage concernant ses recommandations et tient à rappeler son intérêt à collaborer pour l'atteinte des buts et objectifs pour tous les usages, la réhabilitation de l'environnement et le maintien de la biodiversité du Saint-Laurent.

Nature Québec tient également à remercier la coalition Eau Secours et les AmiEs de la Terre de Québec pour leur appui et leurs commentaires constructifs en regard du présent mémoire.





*Nature Québec*

*sensible à tous les milieux*

Nature Québec est un organisme national à but non lucratif qui regroupe 5 000 sympathisants, dont plus d'une centaine d'organismes affiliés issus des régions du Québec. Promoteur de la sauvegarde de l'environnement et du développement durable, Nature Québec est résolument engagé dans un processus qui vise à influencer les comportements des citoyens et des organisations publiques et privées du Québec. Depuis 1981, il fonde son action sur les trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;
- préserver la diversité biologique;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Nature Québec contribue à l'avancement des sciences environnementales par la production de mémoires, d'analyses et de rapports sur lesquels il fonde ses interventions publiques. Il réfléchit aux perturbations que subit la nature lors de l'aménagement du territoire agricole et forestier, de la gestion du Saint-Laurent et lors de la réalisation de projets de développements urbain, routier, industriel et énergétique. À ces fins, Nature Québec a constitué des commissions autour de grands thèmes intégrateurs qui interviennent dans les domaines de l'agriculture, des aires protégées, de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie et de la forêt. Prônant le consensus et la vie démocratique, les commissions sont animées par un important réseau de bénévoles et de collaborateurs détenteurs d'une expertise de terrain irremplaçable, ainsi que d'universitaires et de chercheurs spécialisés dans les domaines de la biologie, de la foresterie, de l'agronomie et des sciences de l'environnement.

Nature Québec cherche à susciter des réflexions et des débats, et exige souvent un examen public préalable à la réalisation de projets publics ou privés ou à la mise en œuvre de politiques ou de programmes gouvernementaux qui risqueraient d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement.

---

**Nature Québec**  
870, avenue De Salaberry, bureau 270  
Québec (Québec) G1R 2T9  
tél. (418) 648-2104 • Téléc. (418) 648-0991  
[www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org) • [conservons@naturequebec.org](mailto:conservons@naturequebec.org)